COMMUNE DE BATS **DELIBERATION N° 2023/7**

Séance du 21 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9 Présents : 9 Votants : 9

Objet : Subvention exceptionnelle pour les travaux de salle de bain du logement communal occupé par Mme Monique BRETHES

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt et un février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16/02/2023

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Gaelle DUMARTIN, Paul MARTINET, François DEDEBAN, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, Laurent DUMARTIN, Joel VIDOT et Gérard DUYTSCHE

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaelle MARTIN.

Considérant que Mme Monique BRETHES, locataire du logement communal situé au 86 route de Vielle – 40320 BATS, a demandé des aides pour la rénovation de la salle de bain auprès de la SOLIHA,

Considérant que ces aides sont établies à partir des revenus de Mme Monique BRETHES, la commune de BATS s'engage à rembourser Mme Monique BRETHES de la somme restant à charge par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- d'accorder cette subvention exceptionnelle à hauteur de 3 000€ ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
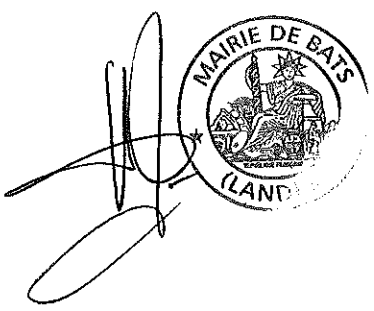
Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc